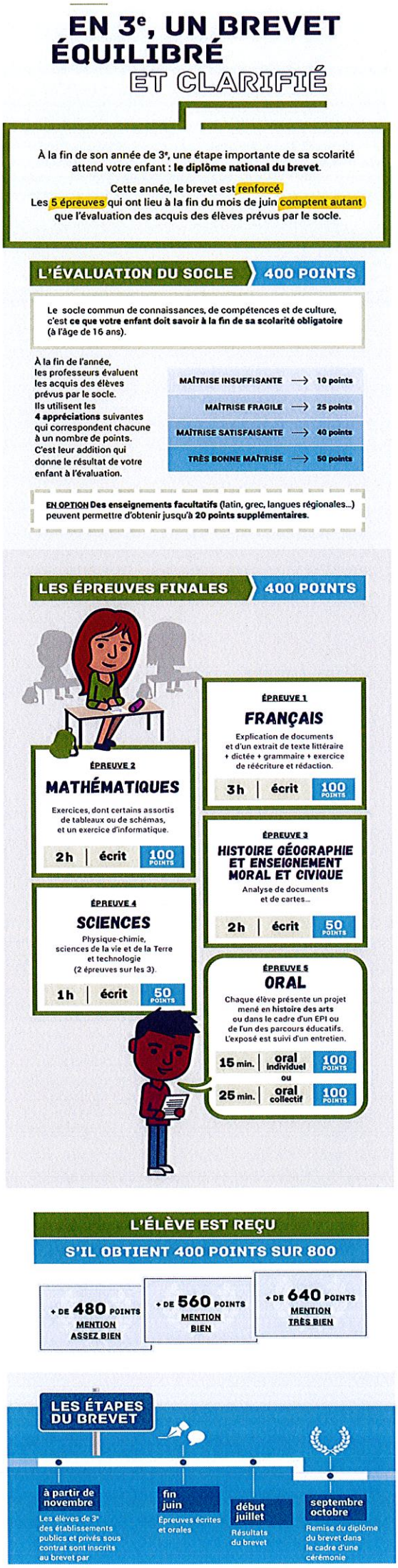

Le brevet session 2018

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et de rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse de documents et de cartes
- les **sciences** (1h) (2 épreuves sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En option

Des enseignements facultatifs sont en option (20 points) : latin, grec, langues régionales, etc.